

CAMPAGNE SALADE

⇒ CAMPAGNE SALADE :

Rappel réglementaire !

En cultures sous abri et plein champ les types : laitue beurre, Batavia verte, Feuille de chêne blonde et feuille de chêne rouge sont dans la liste « HORS DEROGATION », l'utilisation de semences bio est obligatoire.

Il est toutefois possible de faire une demande de dérogation pour les situations exceptionnelles comme l'utilisation de variétés résistantes à toutes les races de Bremia, adaptées à la 4^{ème} gamme ou à la culture de jeunes pousses... Cette demande de dérogation peut être faite sur le site www.semences-biologiques.org/ mais il faut attendre la réponse de l'organisme de contrôle.

Protection contre le Bremia

Nous n'avons toujours pas de possibilité de protection efficace contre le Bremia en AB, il convient donc de mettre en œuvre les mesures prophylactiques avec rigueur pour limiter le risque d'attaque.

1. Choisir les variétés offrant la résistance complète (BI : 1 à 31).
2. Utiliser plusieurs variétés pour un même créneau, si possible de maisons grainières différentes, car elles peuvent offrir des résistances différentes face à une nouvelle race de Bremia.
3. Gestion de l'irrigation sous abri (voir fiche jointe).
4. Gestion de l'aération sous abri (voir fiche jointe).

Attention Bremia !

Après la race BI27, c'est la race BL29 qui a été très présente lors de la dernière campagne, il est donc très fortement conseillé d'éviter les variétés sensibles à ces races.

Produire ses plants de laitues

Devant les difficultés d'approvisionnement en plants Bio de nombreux producteurs optent pour la réalisation de leurs plants, quelques précautions sont nécessaires pour éviter des surprises désagréables en période chaude !

La germination des laitues est optimale pour des températures inférieures à 20°. A des températures supérieures, le pourcentage de germination et l'homogénéité de la levée sont fortement altérés. Différentes mesures permettent de limiter ces problèmes : stocker le terreau au frais, semer en fin de journée, mulcher les mottes avec de la vermiculite ou les couvrir avec des plaques de polystyrène. On pourra également stocker les mottes, après le semis, dans un hangar frais, le temps de la germination qui est de 36 heures environ. Le mieux étant la mise en chambre de germination à 18°. Attention dès l'apparition du germe, les plantes ont besoin de lumière pour éviter l'étiollement (surveiller attentivement et retirer les plaques ou sortir les plants rapidement).

Les variétés

Pour vous guider dans ce choix difficile vous trouverez ci-joint une liste de préconisation du Civambio66 et les préconisations variétales des laitues et chicorées diffusées par la SICA CENTREX.

⇒ FERTILISATION (PETIT RAPPEL)

Les exportations d'une culture de laitue sont de l'ordre de 100 – 50 – 150 unités de N - P – K.
Les besoins de la culture seront donc couverts par un apport de 1,5 Tonne/ha d'engrais type 7 – 4 – 1.

Un engrais titrant 7 – 4 – 10 contient 7% d'azote (N) ; 4% de phosphore (P) et 10% de potasse (K).
Un apport de 100kg de cet engrais apporte 7kg d'azote (N) ; 4kg de P et 10kg de K
Un apport de 1000kg de cet engrais apporte 70kg d'azote (N) ; 40kg de P et 100kg de K
Il faut apporter de 1500kg de cet engrais pour apporter 105kg d'azote (N) ; 60kg de P et 150kg de K ce qui correspond aux besoins de la culture ! (Soit 15kg pour 100m²).

Cet apport pourra être diminué ou même supprimé dans différentes situations :

- Après une solarisation : cette technique par augmentation de l'activité microbienne active la minéralisation et entraîne une solubilisation des éléments dans le sol. Le niveau de nitrate en solution dans le sol sera vérifié avant plantation si la valeur trouvée est supérieure à 100ppm il est possible de faire l'impasse sur la fertilisation de la laitue suivante. (La solarisation entraîne également une solubilisation du phosphore et de la potasse).
- Une analyse de sol faisant apparaître des niveaux élevés de P et/ou K pourra permettre de diminuer les apports de ces éléments.
- Des apports importants de matière organique (type compost) entraînent également une fourniture de P et K disponible pour la culture suivante, attention l'apport d'azote organique des amendements organique n'est pas disponible pour la culture suivante.

On pourra alors utiliser des engrais simples par exemple un engrais 10 - 0 – 0 qui n'apportera que de l'azote.

L'apport d'engrais azoté pourra être adapté après la réalisation d'un test nitrate avant plantation.

Nous ferons le point sur tous ces aspects lors d'une formation « Fertilisation » qui sera programmée au mois d'octobre.

⇒ PROTECTION PHYTOSANITAIRE

Limaces et escargots :

Si vos cultures sont régulièrement attaquées par ces mollusques il conviendra d'assurer une protection avec du SLUXX HP (phosphate ferrique) homologué à 7 kg/ha en traitement du sol (4 applications maxi à 15 jours d'intervalle).

Utilisation pratique : pour limiter le coût il est possible de n'épandre le produit que sur les bordures externes et internes des tunnels.

Les granulés étant très solubles, il est préférable de les apporter après les multiples aspersion de la période de reprise des plants.

Mildiou de la laitue (*Bremia lactucae*) :

Un stimulateur des défenses naturelles (SDN), le VACCIPLANT FRUITS ET LEGUMES vient d'être homologué pour un usage en culture de laitue à la dose de 2 l/ha avec 6 applications maximum. Ce produit de la société Goemar est à base de Laminarine qui est un extrait d'algue. Il est également autorisé en fraisier contre oïdium et botrytis et pour divers usages en arboriculture.

Les SDN sont censés induire des réactions de la plante la rendant moins sensible à certains pathogènes, ils n'ont pas d'effet direct sur le pathogène. Les niveaux d'efficacité sont généralement faibles avec une utilisation combinée avec des produits de synthèse en agriculture conventionnelle ; de plus la réponse aux SDN est très variable suivant les variétés...

Attention certains SDN ne sont pas d'origine naturelle et ne sont donc pas utilisables en AB.

Rédaction: Alain Arrufat, Civambio66



Alain Arrufat – Référent technique régional Sud Et Bio, fruits et légumes biologiques



Maison des agriculteurs B • Mas de Saporta • CS 50023 • 34 875 LATTES cedex
Tél. 04 67 06 23 48 • Fax 04 67 06 23 49 • contact@sud-et-bio.com • www.sud-et-bio.com